

Pourquoi les Creusois sont-ils devenus maçons ?

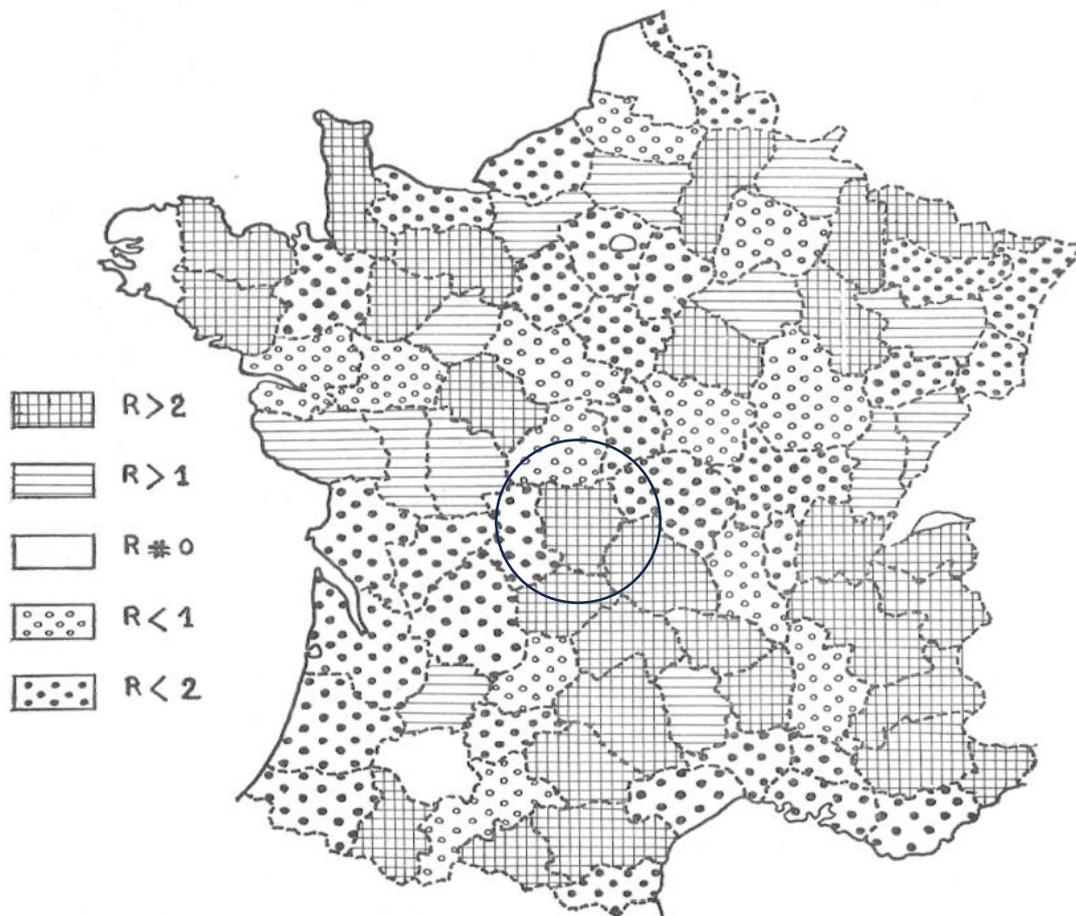
Une hypothèse !

Pourquoi une population rurale entière s'est-elle aussi massivement consacrée à une profession autre que l'agriculture, et pourquoi cette profession ? Le cas est unique en France ! On peut émettre l'hypothèse suivante. Dans toutes les régions pauvres les hommes ont été contraints d'aller travailler ailleurs pour compléter leurs faibles revenus. C'était autrefois particulièrement le cas des régions au climat rude et au sols peu riches, donc aux rendements agricoles faibles, c'est-à-dire les régions de montagne ou de plateaux, qui occupent une grande partie de la moitié sud de la France. D'autre part dans les campagnes d'autrefois, pratiquement tous les hommes avaient pour activité principale l'agriculture. En conséquence, les migrants temporaires, qui partaient pour quelques semaines ou quelques mois, étaient fondamentalement des travailleurs de la terre. Ils ne pouvaient donc partir longtemps qu'à la morte saison, quand la terre, en repos, n'avait pas beaucoup besoin d'eux. Il nous faut alors distinguer deux sortes de migrations temporaires : les migrations de courte durée et à faible distance qui se pratiquaient dans les régions de plaine voisines, et les migrations lointaines et plus longues.

Les paysans de ces régions pauvres et généralement plus élevées qui migraient à faible distance profitaient du décalage des activités agricoles avec les plaines environnantes, dont le cycle végétatif était plus précoce que dans leurs hautes terres. Ils allaient y effectuer les travaux des champs avant de s'occuper des leurs. Ils partaient ainsi, à la belle saison, quelques semaines dans le Bassin Parisien, le Bassin Aquitain, le Languedoc ou le Sillon Rhodanien, pour la fenaison, la moisson ou les vendanges. Par contre ceux qui migraient plus loin, et donc plus longtemps, le faisaient l'hiver. Ils étaient ramoneurs savoyards, bougnats auvergnats (marchand de charbon, ou d'eau, et certains ensuite ouvrirent des bistrots), scieurs de long, colporteurs etc...¹

¹ En outre, pour compléter leurs maigres revenus, certains ne partaient pas, mais se livraient à une activité annexe à domicile, qu'ils pratiquaient surtout à la morte saison. Mais là, on s'écarte un peu de notre sujet, on est en dehors des migrations. Ils fabriquaient des objets que des marchands leur achetaient. On appelle ça l'industrie à domicile, les paysans se faisaient ouvriers, payés à la tâche. Ils tissaient et filaient dans beaucoup de régions, notamment là où l'élevage ovin était important. Dans les montagnes où le bois était

Voir ci-dessous la carte extraite de l'ouvrage « Les migrations saisonnières en France sous le Second Empire » (Persée). Elle nous indique quels étaient les principaux départements d'où partaient les migrants temporaires, et ceux où ils allaient.



CARTE DES AIRES MIGRATOIRES

La Creuse est au centre du cercle.

R > 2 Forte et très forte émigration

R > 1 Emigration prédominante

R = 0 Equilibre entre émigration et immigration

R < 1 Immigration prépondérante

R < 2 Forte et très forte immigration

abondant ils étaient boisseliers et fabriquaient de la vaisselle ou des jouets en bois, ou ils façonnaient des pièces d'horlogerie, comme dans le Jura.

Les chiffres sont calculés en faisant le rapport entre émigration et immigration. Ne pas tenir compte des formulations $R < 1$ et $R < 2$, elles sont mal exprimées.

Dans la moitié nord de la France, les migrations sont des migrations courtes.

Globalement les départements de forte et très forte émigration correspondent aux régions où l'agriculture est plus difficile et moins productive. Dans la moitié sud de la France ce sont des montagnes : Massif Central, Alpes, une partie des Pyrénées. Dans la moitié nord, où ils sont moins nombreux, ce sont des départements qui comportent des parties élevées et ingrates comme la Haute-Marne, la Meuse ou l'Yonne dans l'Est, ou comme certains départements bretons ou normands dans l'Ouest

Si l'émigration temporaire creusoise n'est pas unique, comme le montre cette carte, elle est singulière par son ampleur, par la durée (de l'ordre de 9 mois par an), et par le fait que des paysans quittent aussi longtemps leurs terres quand elles demandent qu'on s'occupe d'elles (en général de mars à novembre).

Migration singulière par son ampleur : Une enquête menée dans les années 1808-1813 par les préfets, généralement sur la base des rapports rendus par les maires, a recensé les migrants temporaires en France à ce moment-là. Ils étaient officiellement au nombre de 133.768. Ceux venus de Creuse étaient 13.217. Ces chiffres sont généralement considérés comme sous-estimés, ainsi le Préfet de la Creuse lui-même affirmait dans son rapport que le nombre réel devait être de 18.000² (ce qui représente alors 8% de la population totale de la Creuse). On peut ainsi mesurer l'importance relative de l'émigration temporaire creusoise. La Creuse, selon le recensement officiel, fournissait donc 10% de toutes les migrations temporaires en France, alors qu'elle ne représentait que 1% de la population nationale. L'ouvrage ne donne pas les chiffres pour les autres départements, mais il y a peu de doutes que nous arrivions nettement en tête. De plus nous avons pour la Creuse d'autres évaluations qui montrent que le phénomène s'est amplifié au cours du siècle pour atteindre le nombre de 23.000 vers 1825 et de 40 à 45.000 vers le milieu du siècle.

Pourquoi le bâtiment ? Le bâtiment, la maçonnerie en particulier, est une activité qui a la particularité à la fois de demander beaucoup de main d'œuvre, et, jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle au moins, de ne pas pouvoir être

² Abel Chatelain. Les migrations temporaires françaises au 19^{ème} siècle. Persée.

pratiquée l'hiver quand il fait trop froid et qu'il gèle³. Une migration temporaire lointaine, et donc longue, à la belle saison, supposait que d'autres puissent s'occuper des travaux de la terre pendant qu'un grand nombre d'hommes, jeunes ou dans la fleur de l'âge, partaient travailler au loin. Or en Creuse, le système familial dont nous avons déjà parlé⁴ nous permettait d'occuper ce créneau que les paysans des autres régions françaises ne pouvaient pas occuper, (ou pour le moins pas en si grand nombre), celui d'une activité qui se faisait, comme l'agriculture, à la belle saison, sans priver complètement les fermes de leurs bras masculins. Reprenons les deux principales caractéristiques de ce système familial dit « communautaire égalitaire ». Ce sont la cohabitation sous un même toit de la famille élargie, composée de trois générations, et pouvant inclure des collatéraux (fils ou filles adultes qui peuvent avoir également des enfants), et le partage égal de l'héritage entre les enfants des deux sexes. Ce type de famille nous semble très commun, surtout aux plus âgés d'entre nous qui l'avons encore vu ou connu, mais il est en fait unique en France, et il ne concerne que le Limousin. Ailleurs, dans la grande majorité du pays, prévalait la famille dite nucléaire, c'est-à-dire réduite aux parents et aux enfants, (comme cela s'est généralisé aujourd'hui), et dans le sud-ouest la famille communautaire inégalitaire. La première caractéristique de ce système familial (la famille élargie) permet d'effectuer le travail en l'absence de certains membres mâles de la famille, la deuxième (le partage successoral) provoque le morcellement des propriétés, et donc l'insuffisance des revenus pour assurer la vie de la famille. La taille moyenne des exploitations, calculée par Alain Corbin, était au moment de l'établissement du cadastre, vers 1830, de 10 hectares en Haute-Vienne et en Corrèze et de moins de 8 ha (7,8) en Creuse⁵. L'émigration, définitive ou temporaire, était une nécessité, et elle le devint encore plus au 19^{ème} siècle quand le recul de la mortalité provoqua un fort accroissement naturel de la population⁶, notamment dans les deux premiers tiers du 19^{ème} siècle. Toutes

³ Le mortier de chaux employé à l'époque (et qui revient à la mode) ne doit pas être mis en œuvre à des températures inférieures à +5°. Et il faut tenir compte que les hivers étaient plus rigoureux autrefois.

⁴ Voir l'article principal sur la population et la société sannatoises (1806-1850) et surtout l'article que nous avons consacré aux systèmes familiaux sur le site de SHP.

⁵ C'est une moyenne, qui inclut dans le calcul les grandes propriétés, dont celles des familles nobles. Ce qui veut dire que les propriétés paysannes étaient sensiblement plus petites que 7,8 ha

⁶ L'émigration temporaire est à la fois une conséquence et une cause de l'importance numérique de la petite propriété. Une conséquence parce que l'insuffisance du revenu

les conditions étaient réunies pour qu'un mariage de raison se noue entre la Creuse et la maçonnerie. Le Bâtiment en France avait besoin de bras, la Creuse pouvait lui offrir les siens en échange d'un revenu complémentaire indispensable. D'autant plus que notre situation centrale nous permettait de rayonner dans toute la France⁷. La pompe une fois amorcée, l'émigration temporaire devint une habitude, une facilité grâce aux réseaux établis par les aînés, grâce à une compétence acquise et recherchée, une seconde nature en quelque sorte. Il faut ajouter que la préférence accordée à l'émigration temporaire, sans exclure toutefois l'émigration définitive qui resta cependant longtemps minoritaire, traduit un fort attachement au pays, à la terre natale que l'on ne veut pas quitter. Et même quand ils la quitteront pour une très longue période, souvent les maçons conserveront une maison dans leur chère Creuse, ou en construiront une, pour leurs vieux jours⁸. En fait il faut parler d'une Creuse un peu élargie au nord et à l'est de la Haute-Vienne (Basse-Marche, Monts d'Ambazac) et de la Corrèze (Le Plateau de Millevaches et l'est du département), faisant nommer à Paris les maçons creusois et leurs voisins des « Limousins », et leur travail de la « Limousinerie ». Creuse élargie aussi à ses marges auvergnates et berrichonnes. Le reste du Limousin, qui connaissait le même système familial que la Creuse a moins pratiqué la migration maçonnante, sans doute parce qu'il était moins pauvre, et que des villes comme Limoges, Brive ou Tulle offraient des emplois.

Un autre facteur a sans doute favorisé notre goût pour la maçonnerie, c'est l'omniprésence de la pierre granitique que le paysan devait sans cesse enlever de ses champs, pierre dont il se servait pour bâtir des murets de clôture ou des bâtiments, se faisant de ce fait naturellement un paysan-maçon.

PS : La lecture récente, partielle, et postérieure d'un mois à l'hypothèse émise ci-dessus, d'un autre livre fondamental pour connaître l'histoire des maçons de la Creuse, paru en 1986, intitulé « *Les maçons de la Creuse : les origines du mouvement* », me conforte dans mon propos. Dans cet ouvrage qui traite de

agricole provoque la migration, une cause, parce que le complément de revenu qu'apporte la migration permet de continuer à vivre sur les petites exploitations.

⁷ L'association des Maçons de la Creuse, qui a entrepris le recensement des migrants du bâtiment du département, a pu constater que des Creusois avaient exercé leur art dans tous les départements métropolitains.

⁸ Comme le maçon-entrepreneur Sannatois-sétois des Valettes Jean Bardet

la période antérieure à celle qu'a étudié Alain Corbin, le 18^{ème} siècle, l'autrice, Annie Moulin⁹, se référant à d'autres études, et les comparant à ses propres recherches, constate que la famille qu'elle appelle élargie, c'est-à-dire communautaire, dominait d'une manière générale en Limousin au 18^{ème} siècle, mais encore davantage en Haute-Marche (c'est-à-dire en Creuse). Elle se pose naturellement la question suivante : Cette prédominance de la famille élargie (communautaire) a-t-elle un lien avec la migration temporaire des maçons. Elle répond positivement pour les mêmes raisons que celles que j'ai exposées.

« La famille élargie ou polynucléaire¹⁰ est mieux adaptée à la migration que le ménage simple puisqu'elle assure la permanence au pays avec une plus grande efficacité. Le maçon est sûr que ses intérêts seront sauvegardés et ses enfants élevés. Elle est profondément sécurisante et peut ainsi faciliter les départs temporaires. En retour la migration permet le maintien dans la province de ménages plus nombreux que ceux que l'exploitation familiale est capable de nourrir. Elle n'explique pas à elle seule la complexité et l'étendue des familles en Haute-Marche, c'est évident. Mais elle justifie la pérennité sur des exploitations de faibles dimensions de familles élargies qui, sans ce recours ne pourraient subsister. Cet enracinement des migrants au sein des groupes familiaux fait que beaucoup d'entre eux restent avant tout des ruraux. Il est la justification fondamentale du départ comme du retour de bon nombre de maçons. La famille élargie concilie à la fois la sécurité pour l'avenir de la « maison » et la subsistance de ses membres pourtant trop nombreux par rapport aux ressources, grâce à la migration saisonnière »

Mais si elle souligne bien la complémentarité entre les deux, elle hésite sur le sens de la causalité. Est-ce le système familial communautaire qui a permis la migration d'été, ou est-ce la migration d'été qui a rendu nécessaire ce type d'organisation familiale. Or on sait aujourd'hui que les structures familiales sont anciennes et diverses, et que celle qui prévalait en Limousin (la famille communautaire égalitaire) existait aussi en Italie (en Toscane) en Russie ou en Chine, depuis très longtemps. C'est donc bien dans le sens qui considère

⁹ Annie Moulin, étudiante puis professeur à la faculté d'histoire de Clermont-Ferrand, est décédée prématurément, en 1995 à l'âge de 49 ans. Elle était née en 1946. J'ai dû la côtoyer sur les bancs de la Fac, n'ayant qu'un an de moins qu'elle, mais je ne me souviens pas l'avoir connue. Venant de découvrir à la fois son très grand talent (son ouvrage est remarquable de rigueur et d'intelligence) et la brièveté de sa vie, cette petite note, un peu personnelle, est une manière de lui rendre hommage.

¹⁰ Polynucléaire, veut dire composée de plusieurs noyaux, c'est-à-dire de plusieurs couples avec leurs enfants.

que c'est la structure familiale qui a permis la migration estivale d'une partie des paysans creusois qu'il faut prendre les choses, migration que la pauvreté de l'agriculture rendait nécessaire. Mais le lien de cause à effet joue dans un deuxième temps également dans le sens inverse ; le revenu complémentaire qu'apporte la migration permet de maintenir une famille nombreuse sur une petite exploitation, et donc de faire durer, plus qu'ailleurs en Limousin, ce type de famille. Longue migration à la belle saison et famille élargie sont indissociables.